

Province de
L I E G E

COMMUNE de
4950 WAIMES
Place Baudouin, 1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2013

Présents : MM. et Mmes STOFFELS Daniel **Bourgmestre-Président** ;
LEJOLY Jérôme, VANDEUREN-SERVAIS Mireille, NOEL Stany et BERNARD Sarah, **Echevins** ;
GERARDY Maurice, THUNUS Christophe, CRASSON Laurent, PIETTE Monique, GROSJEAN
Henri, HENDRICK Charlotte, JOSTEN Pierrot, DEHOTTAY André KLEIN Irène, GABRIEL
Ferdinand, LEMAITRE Ingrid, RENARD-REMY-PAQUAY Francine et THOMAS Cindy,
Conseillers ;
CRASSON Vincent, **Directeur général**.
Absente et excusée : Mme ROSEN Sonia

**OBJET : Redevance pour le dépôt de déchets verts sur l'aire de compostage –
Exercices 2014-2019.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu les finances communales ;

Après en avoir délibéré,

Arrête, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1 :

Dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt le 1er janvier 2014, il est établi pour une période expirant le 31 décembre 2019, au profit de la Commune, une redevance communale pour le dépôt de déchets verts sur l'aire de compostage.

Article 2 :

La redevance est fixée à :

- 17,00 € /M³ pour les scieries, les entreprises agricoles et les horticulteurs.

Article 3 :

La redevance est payable au comptant à la Recette communale contre remise d'une quittance.
A défaut de paiement amiable, le recouvrement sera poursuivi par la voie civile.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Le Directeur général,
(s) Vincent CRASSON

Le Directeur général,

Vincent CRASSON

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Daniel STOFFELS

Le Bourgmestre,

Daniel STOFFELS